

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 19 octobre 2023 QUESTION ORALE relative à l'engagement des Pays de la Loire dans la sortie du glyphosate

Exposé des motifs :

Alors que la Commission européenne proposait aux États membres de l'Union européenne de reconduire pour dix années l'autorisation d'utiliser du glyphosate, l'approbation de la majorité qualifiée des États n'a pas été atteinte. Ce vendredi 13 octobre 2023, les représentants des ministères de l'Agriculture de la Belgique, la Bulgarie, le Luxembourg, l'Autriche, les Pays-Bas, Malte, la Croatie, l'Allemagne et la France n'ont pas soutenu la proposition. Un nouveau vote devrait avoir lieu courant novembre. D'ici là, notre parole doit être forte sur la scène nationale et européenne pour éviter une décision à rebours de l'Histoire.

Car si le glyphosate permet de contrôler à moindre coût des surfaces considérables de céréales ou de limiter nettement les besoins en main-d'œuvre, il reste un poison dont les conséquences pour la santé humaine, l'environnement et les ressources naturelles sont extrêmement néfastes, à l'instar de la réduction de la biodiversité et de la pollution de l'eau (par l'acide aminométhylphosphonique- résidu de sa dégradation chimique), entraînant des surcoûts considérables, notamment de dépollution.

Les analyses des impacts sur la santé humaine sont suffisamment inquiétantes pour justifier son interdiction. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe le glyphosate comme une substance « cancérigène probable », tout comme le Centre international de recherche sur le cancer. Les études de l'Inserm, basées sur un large travail académique, sont, elles, sans équivoque concernant la toxicité du glyphosate (neurotoxicité, génotoxicité, perturbation endocrinienne...). Il convient aussi de rappeler que dans son avis controversé, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), sans admettre une préoccupation critique, reconnaît elle-même des questions en suspens sur « l'évaluation du risque alimentaire pour les consommateurs »¹.

La France a créé un Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, dont la Commission d'indemnisation des enfants victimes d'une exposition prénatale aux pesticides (CIEVEP) a récemment établi un « lien probable » entre une exposition *in utero* au glyphosate et les malformations graves des appareils digestifs et respiratoires d'un enfant².

Pourtant, le glyphosate est encore utilisé dans nombre d'herbicides, à usage des particuliers jusqu'à 2019 et toujours à l'usage des professionnels (agricoles, entretien paysager...). Les preuves montrant que la ré-approbation du glyphosate enfreint la réglementation européenne sur les pesticides, qui doit protéger en premier lieu la santé et l'environnement, sont sans équivoque. Si le doute persiste, le principe de précaution devrait guider les politiques publiques.

De plus, la stratégie européenne « Farm to fork » adoptée en octobre 2021 fixe un objectif de réduction de l'usage des pesticides de 50% d'ici 2030. Toute prolongation d'autorisation du glyphosate paraît incompatible avec cet objectif.

Dans ce contexte avéré de dangerosité pour la santé publique et l'environnement, et suite à la position de la France, la Région Bretagne a redit son opposition à prolonger les autorisations d'utilisation du glyphosate. Cette collectivité s'est portée candidate pour expérimenter des alternatives à l'utilisation de ce puissant pesticide en collaboration avec l'Agence régionale de santé et l'Agence de l'eau.

¹ <https://www.efsa.europa.eu/fr/news/glyphosate-no-critical-areas-concern-data-gaps-identified>

² https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/10/09/glyphosate-theo-grataloup-porteur-de-graves-malformations-apres-une-exposition-prenatale-sera-indemnie_6193378_3244.html

Aussi, nous vous demandons, Mme la Présidente :

- La Région Pays de la Loire est-elle prête à s'engager sur une expérimentation pour sortir du glyphosate et sur la mise en œuvre d'alternatives non-dangereuses à ce puissant pesticide ?



Elsa RICHARD

Conseillère régionale